Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 15 Sep 2003
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: / Dossier pédagogique 3478

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : ORIENTATION/GUIDANCE CONSTRUCTION D'UN PROJET PERSONNEL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 971120U35X1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mlle Biéva ou Melle Cacheux (02/210.58.57)

3478_V.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION ORIENTATION/GUIDANCE**

En aucun cas, cette unité de formation ne peut être intégrée dans une section.

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
X (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) :

Le 19/05/2003 .....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
ORIENTATION / GUIDANCE
Construction d'un projet personnel dans l'enseignement supérieur – Convention

CODE DE L'U.F. (3)	97m 20 V35 X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : **O** (1) transition **O** (1) qualification
du degré : **O** (1) inférieur **O** (1) supérieur

X (1) Enseignement supérieur de type court **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	X	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 13/02/03

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : **O** (1) oui **X** (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page (2)

8. Programme du (des)cours : Repris en annexe n° **4** de 1 page (2)

9. Capacités terminales : Repris en annexe n° **5** de 1 page (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	971120U35X1

Code du domaine de formation : 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Chargé de cours : encadrement :

	Classement du cours (2)	**Code U** (2)	**Nombre de périodes** - **par étudiant** - **par groupe d'étudiants** (1) (2)
Orientation : encadrement ~~Guidance : encadrement~~ Construction d'un projet personnel	CT	I	**40**

V

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(e) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernier :

POUR COPIE CONFORME

Nicole SCHETS
Directrice

A COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : 11 SEP. 2003 Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration

D 8 BIS/UF/OR./GUID. : au 01.03.98

CONSTRUCTION D'UN PROJET PERSONNEL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CONVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES

1.a. Finalités générales

Conformément à l'article 7, paragraphe 1 et 2, du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.b. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre aux étudiants engagés dans l'enseignement supérieur et qui y connaissent l'échec, à prendre conscience de leurs ressources et/ou de leurs lacunes, à conforter ou à revoir leur projet professionnel afin de se réorienter ou recommencer leurs études avec de meilleures chances de réussite.

CONSTRUCTION D'UN PROJET PERSONNEL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CONVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.a. Capacités préalables

En langue française, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- d'extraire, de comprendre et de reformuler les idées essentielles exprimées dans un message oral ou écrit ;
- de produire un message structuré qui exprime ou sollicite une information, un avis, une prise de position;
- de mener un raisonnement déductif court en usant de rigueur et de sens critique.

2.b. Titre(s) pouvant en tenir lieu

CESS ou équivalent.

CONSTRUCTION D'UN PROJET PERSONNEL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CONVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES

Entre 8 et 12 étudiants.

CONSTRUCTION D'UN PROJET PERSONNEL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CONVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

4. PROGRAMME DE COURS

Pour les étudiants :

Par des activités favorisant à la fois la réflexion personnelle, la dynamique de groupe et par l'accompagnement de l'enseignant, l'étudiant sera capable de :

- réfléchir sur lui-même pour développer la connaissance de soi et des autres ; explorer ses rêves, valeurs, croyances, attitudes et les confronter à ceux du groupe afin de se réapproprier une image positive de soi ;
- identifier ses compétences et savoir en parler de façon positive de ses compétences, pouvoir les décrire à un interlocuteur ;
- chercher et recueillir, dans la vie socioprofessionnelle et dans les lieux de formation, les informations indispensables pour éclairer son choix ;
- analyser et présenter l'information sur le (s) projet (s) envisagé (s) en vue de pouvoir éventuellement définir progressivement un nouveau projet d'études ou professionnel ;
- clarifier ses motivations à entreprendre ce projet d'études ou professionnel ;
- comparer ses compétences et motivations aux exigences du projet et expliciter à la fois les obstacles/contraintes et les ressources ;
- identifier les compétences à développer et les ressources disponibles (dans l'environnement de la formation ou à l'extérieur) pour l'aider à dépasser les obstacles ;
- construire éventuellement un nouveau projet d'études ou professionnel bien cerné et fondé ;
- réaliser individuellement et collectivement une présentation de son projet en intégrant les éléments précédents (motivation, compétences acquises et à développer, obstacles) et en montrant la cohérence de son projet.

Pour le personnel chargé de l'encadrement :

À travers sa participation aux travaux de groupes et par des entretiens individuels avec chaque étudiant, l'enseignant sera chargé de :

- Installer progressivement une dynamique de communication au sein du groupe et une prise de distance par rapport au premier semestre :
  - activités pour apprendre à se connaître mutuellement ;
  - échanges sur le vécu du premier semestre et début d'identification des savoirs, savoir faire, savoir être acquis pendant le premier semestre ;
- clarifier avec les étudiants leurs ressources, motivations, difficultés ;
- vérifier la pertinence des informations recueillies par les étudiants et en garantir une analyse rigoureuse qui intègre les différents facteurs (motivations, compétences, contraintes) ;
- favoriser l'émergence et faciliter la construction par chaque étudiant d'un projet fondé ;
- assurer des échanges équilibrés entre pairs à propos des projets respectifs ;
- mettre en œuvre le processus d'évaluation qui fera l'objet d'une convention avec l'étudiant.

CONSTRUCTION D'UN PROJET PERSONNEL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CONVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

5. CAPACITES TERMINALES

A l'issue de la formation, l'étudiant présentera un projet d'études ou un projet professionnel personnalisé écrit, intégrant les éléments travaillés dans l'unité de formation, c-à-d :

- un bilan des ressources disponibles et des compétences à développer pour réaliser le projet choisi ;
- une confrontation entre les exigences liées au projet de formation et les motivations qui l'animent ;
- l'analyse des informations qui ont permis de confirmer ou d'infirmer le projet ;
- les étapes mises ou à mettre en oeuvre pour le réaliser.

Le degré de maîtrise sera fonction de la pertinence et de la cohérence des choix et arguments qui fondent le projet, ainsi que de la qualité de l'expression écrite et/ou orale.

CONSTRUCTION D'UN PROJET PERSONNEL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
CONVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

6. PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant ou un expert ayant une formation en orientation/guidance.